



NOM :
 Prénom :
 Classe :
 Adresse et Téléphone (obligatoire) des Parents :

RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

BULLETIN D'INSCRIPTION DU MOIS DE FEVRIER 2023

A RETOURNER IMPERATIVEMENT A LA MAIRIE ENTRE LE 15 ET 25 JANVIER 2023 ET ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT (au guichet si espèces).

Au-delà de cette date, la garantie du service n'est pas assurée.

Cocher la date choisie :

		LUNDI 06/02		LUNDI 13/02	V A C A N C E S	LUNDI 20/02	V A C A N C E S	LUNDI 27/02	
		MARDI 07/02		MARDI 14/02		MARDI 21/02		MARDI 28/02	
JEUDI 02/02		JEUDI 09/02		JEUDI 16/02		JEUDI 23/02			
VENDREDI 03/02		VENDREDI 10/02		VENDREDI 17/02		VENDREDI 24/02			

Soit une commande de _____ repas à **4.80 Euros (Enfant Luraysien)** = €
5.90 Euros (Enfant Extérieur) = €
Tourner S.V.P.

MERCI DE JOINDRE VOTRE REGLEMENT PAR CHEQUE BANCAIRE A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC.

POUR LES REGLEMENTS EN ESPECES :

- au secrétariat de Mairie,
- ne pas déposer dans la boîte aux lettres.

ATTENTION : Compte tenu des impératifs imposés par la Société de restauration scolaire, les annulations ne peuvent être prises en compte que la veille avant 09H00 dernier délai.

Les annulations pour le Jeudi matin devront être signalées le Mardi avant 09h00.

En cas d'absence non signalée dans les délais prévus, le repas est perdu.
 Aucune régularisation ne sera possible.

Signature d'un des parents :

Ne rien inscrire dans le cadre ci-dessous – réservé à l'administration

PAIEMENT LE :

CHEQUE :

ESPECES :